

Procès-verbal

de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 05 juillet 2024 à la salle des archers de St Loup

Président de séance : Emmanuel Delourmel.

Secrétaire de séance : Eliane Cornu.

Assisté des membres du bureau : Linda Bourvic trésorière, Marcel Bouvier, Arnaud Chalmel, Sandy Boulet-Bacro.

Présents : 39 personnes.

Pouvoirs : 7 pouvoirs dont 1 incomplet.

Excusés : 4 personnes.

Début de séance : 20h30

Ordre du jour : Bilan sportif, Bilan financier, Présentation des modifications du règlement intérieur puis validation, Questions diverses.

Les personnes présentes à cette assemblée générale ordinaire ont signé la feuille de présence (en annexe 1 du présent procès-verbal.).

Les personnes représentées à cette assemblée générale ordinaire ont remis une délégation de pouvoir de vote (en annexe 2 du présent procès-verbal).

L'assemblée générale ordinaire sera animée par M. Delourmel Emmanuel en qualité de président de séance, Mme Cornu Eliane en qualité de secrétaire de séance, Mme Bourvic Linda en qualité de trésorière, et de Mme Boulet-Bacro Sandy, M Bouvier Marcel, M. Chalmel Arnaud en qualité de membres.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Bilan sportif, Bilan financier, Présentation des modifications du règlement intérieur puis validation, Questions diverses.

En amont de cette assemblée générale ordinaire le règlement intérieur a été envoyé par mail et mis en ligne sur le site des archers pour prise de connaissance. En réponse au questionnement de quelques adhérents sur les modifications apportées (annexe 3), un résumé a été adressé par mail. L'entièreté du règlement intérieur a été corrigée sur la forme, la grammaire, l'orthographe et la ponctuation. Des coquilles pouvant cependant subsister. Les modifications majeures ont été détaillées.

L'ensemble de la présentation sera mis en ligne sur le site des archers après actualisation suivant le déroulé de l'AGO (support en annexe 4 du présent procès-verbal).

Concernant le bilan financier, les personnes présentes ou représentées ont voté.

Le bilan financier est voté à la majorité.

Concernant les modifications du règlement intérieur, les personnes présentes ou représentées ont voté.

Le règlement intérieur est voté à la majorité.

Fin de séance : 22h00

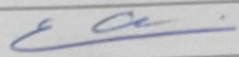
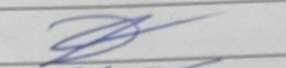
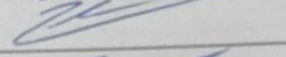
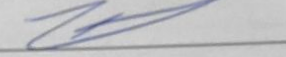
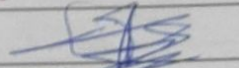
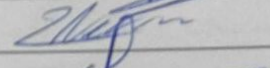


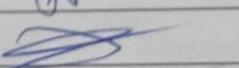
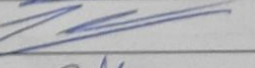
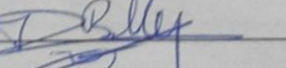

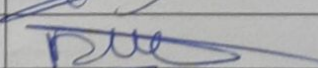
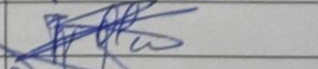
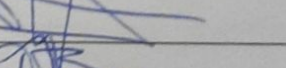
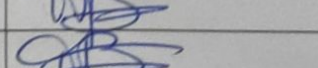
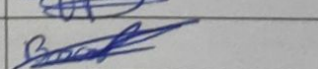
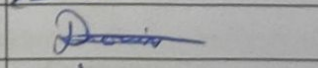
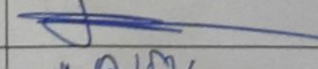
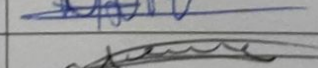
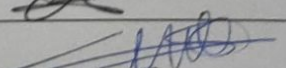

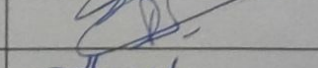
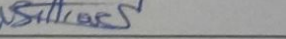
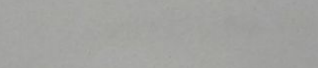

Signature du président
Delourmel Emmanuel

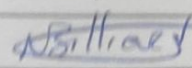
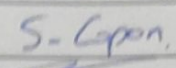
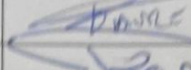
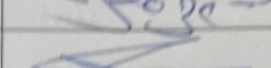

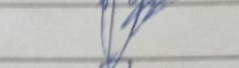
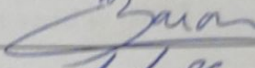
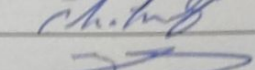
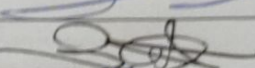
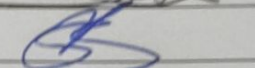
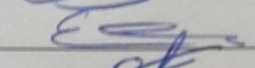
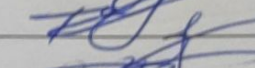

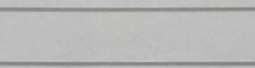
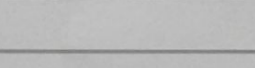
Signature de la secrétaire
Cornu Eliane

Signature de la trésorière
Bourvic Linda

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 05 JUILLET 2024
 A la SALLE DES ARCHERS

	Nom et Prénoms des membres PRESENTS OU REPRESENTES	Nom et prénoms des REPRESENTANTS	Signature
1	SOURISSE Pascal	CORNU Eliane	
2	BOYAU Laure	HUE Alexandre	
3	RAIMBAULT Thomas	SIMON Pierre	
4	AMIOT Paul	SIMON Pierre	
5	FAURE Chloé	FAURE François	
6	FAURE Clara	FAURE François	
7	LE CAM Théo	TITE Abel	Délégation incomplète
8	DUBOIS Loïc		
9	NEVEUX Cynara		
10	MAIGNAN Aline		
11	Briand J-François		
12	JEANNE Nathalie		
13	Hue Alexandre		
14	SIMON Pierre		
15	BAILLY Marie-Paule		
16	MAIGNAN Arrien		
17	MAIGNAN Lucas	MAIGNAN Arrien	
18	DUPAP Audrey		
19	PILLON Thibaut		
20	TREGLOS Mickael		
21	BOUSQUET Ruel		
22	Leves AMOS	BOUSQUET Ruel	
23	BARONNET Romain		
24	DROUIN Stephane		
25	DUDA Olivier		
26	PAVEAU Cyndie		
27	Neveux Olivier		
28	AMOS Nicolas		
29	Delhommees Sylvie		
30	Delhommees Fabien		
31	DIARS Gaelle	BILLIERES Nathalie	

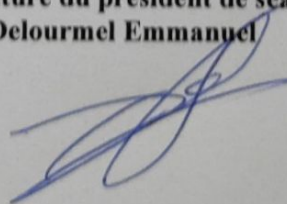
	Nom et Prénoms des membres PRESENTS OU REPRESENTES	Nom et prénoms des REPRESENTANTS	Signature
32	BILLIARD Nathalie		
33	CAPON Steve		
34	FAURE François		
35	ROZE Michel		
36	PIERSON Yannick		
37	Pierson Y-f		
38	BELLENCOURT Liane		
39	Willy BARON		
40	Charbel Emmanuel		
41	Bouvier Harcet		
42	BOURNE Lenda		
43	Bailet Sandy		
44	CORNU Eliane		
45	Delourmel Emmanuel		
46	Delourmel Timéo	Delourmel Emmanuel	
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			

Total des membres présents :

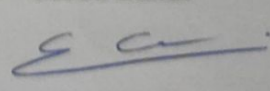
La feuille d'émargement est certifiée exacte par le Président de séance et le secrétaire de séance.

A ... Domloup ..., le 05/07/24

Signature du président de séance
 Delourmel Emmanuel



Signature de la secrétaire de séance
 Cornu Eliane





Délégation de pouvoir à l'assemblée générale ordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/~~Madame~~ Sourisse Pascal, agissant en qualité de adhérent des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

~~Monsieur~~ / Madame Cornu Eliane, en qualité de adhérente, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le vendredi 5 juillet 2024

Fait à Servon sur Vilaine, le 19/06/2024.

Signature

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .



Délégation de pouvoir à l'assemblée générale ordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame BOYAU Laure, agissant en qualité de
licenciée des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame HUE Alexandre, en qualité de licencié, pour
voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le
5 juillet 2026

Fait à Tremevén, le 26/06/2024.

Signature

**A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte
aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .**



Délégation de pouvoir à l'assemblée générale ordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame Thomas RAIMBAULT, agissant en qualité de membre adhérent des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame Pierre SIMON, en qualité de membre adhérent, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le vendredi 5 juillet 2024.

Fait à Servon sur Vilaine, le 24 / 06 / 2024.

Signature

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale ordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame FAURE Clara, agissant en qualité de
Licenciée des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / ~~Monsieur~~ Madame FAURE François, en qualité de Licencié, pour
voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le
05/07/2024

Fait à Pré St Sédre le 25/06/2024

Signature



**A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte
aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .**



Délégation de pouvoir à l'assemblée générale ordinaire

Je soussigné(e) ~~Monsieur~~/Madame FAURE Chloé, agissant en qualité de Licenciée des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / ~~Madame~~ FAURE François, en qualité de Licencié, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 05/07/2024

Fait à Piré St Sédre, le 25/06/2024

Signature

Chloé

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .



Délégation de pouvoir à l'assemblée générale ordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame AMIOT Paul, agissant en qualité de membre adhérent des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame SIMON Réa, en qualité de membre adhérent, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 05 juillet 2024

Fait à Laval, le 25/06/2024.

Signature

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .



Délégation de pouvoir à l'assemblée générale ordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame Théo LE CAM, agissant en qualité de Archer membre du club des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame Abel TITE, en qualité de Archer membre du club, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le

Fait à Rennes, le 28/06/2024.

Signature

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Assemblée Générale
Ordinaire
2023-2024
05 juillet 2024



Ordre du jour

Bilan saison 2023-24

1. Les chiffres
2. Les labels et certifications
3. Budget

Stages et formations

1. Stages
2. Formations

Compétitions

1. Tir en salle
2. TAE N
3. TAE I
4. 3D
5. Campagne
6. Beursault
7. Trophée des mixtes
8. Concours loisirs
9. Bilan sportif

Saison 2023-2024

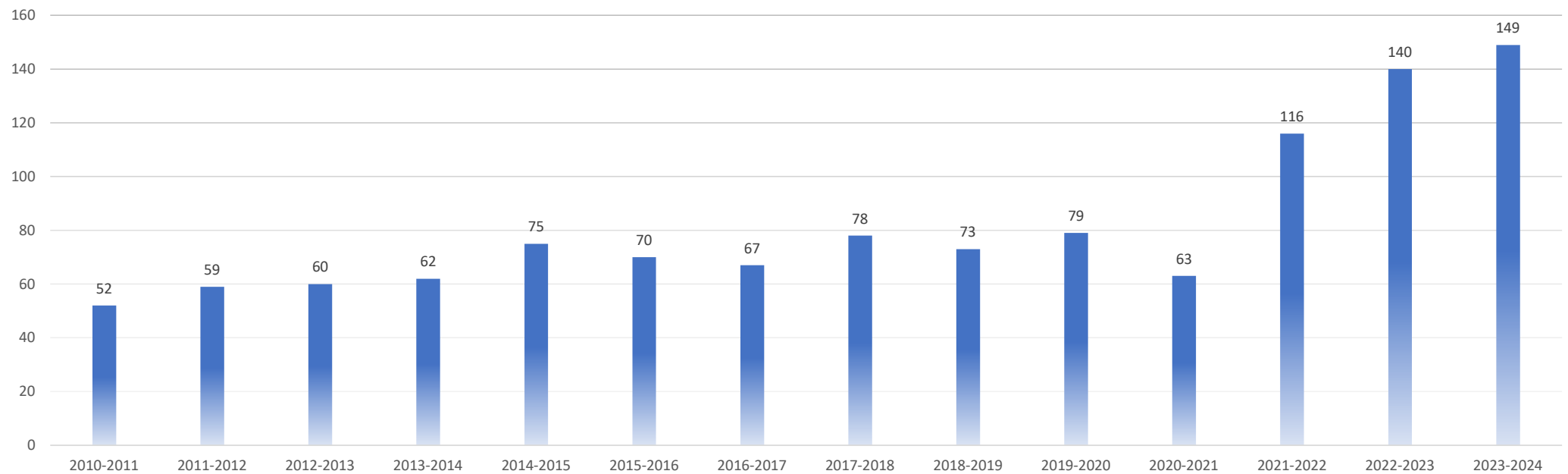
1. Règlement intérieur
2. Licences
3. Forum des associations
4. Planning des entrainements
5. Dates importantes

Echanges

Bilan saison 2023-2024

1. Les chiffres

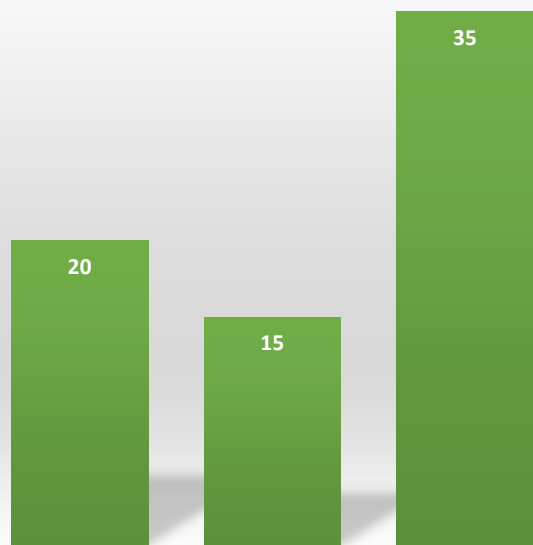
EVOLUTION DU NOMBRES DE LICENCIÉS



Augmentation de 9 licenciés

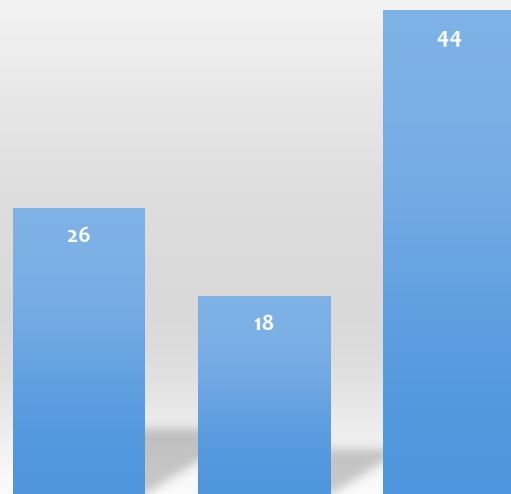
1. Les chiffres

Abandon



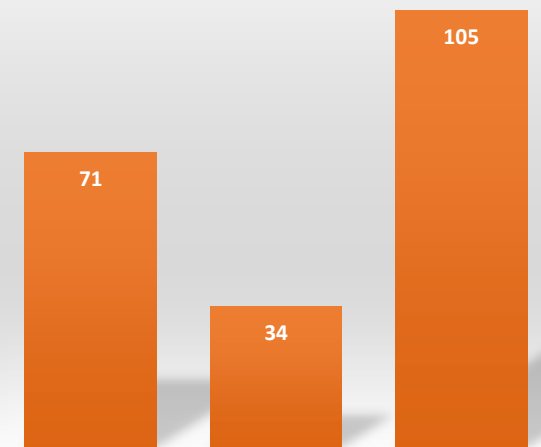
Abandons Homme Abandons Femme Abandons Total

Création de licences
29,53%



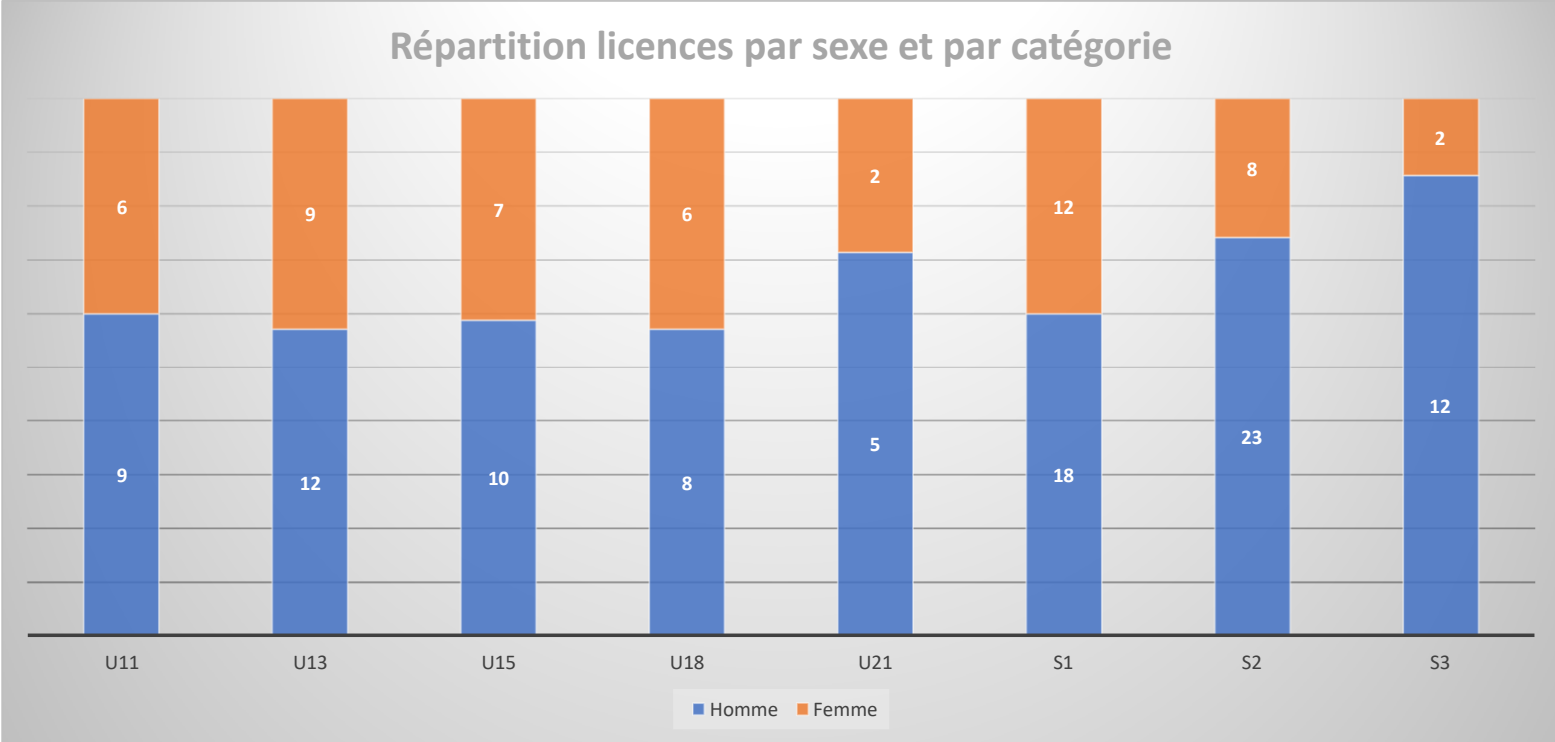
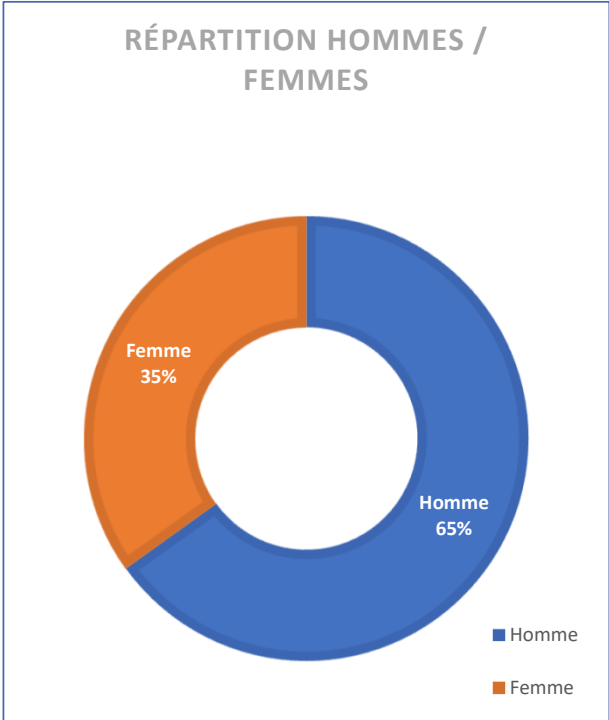
Création Homme Création Femme Création Total

Renouvellement de
licences
70,47%



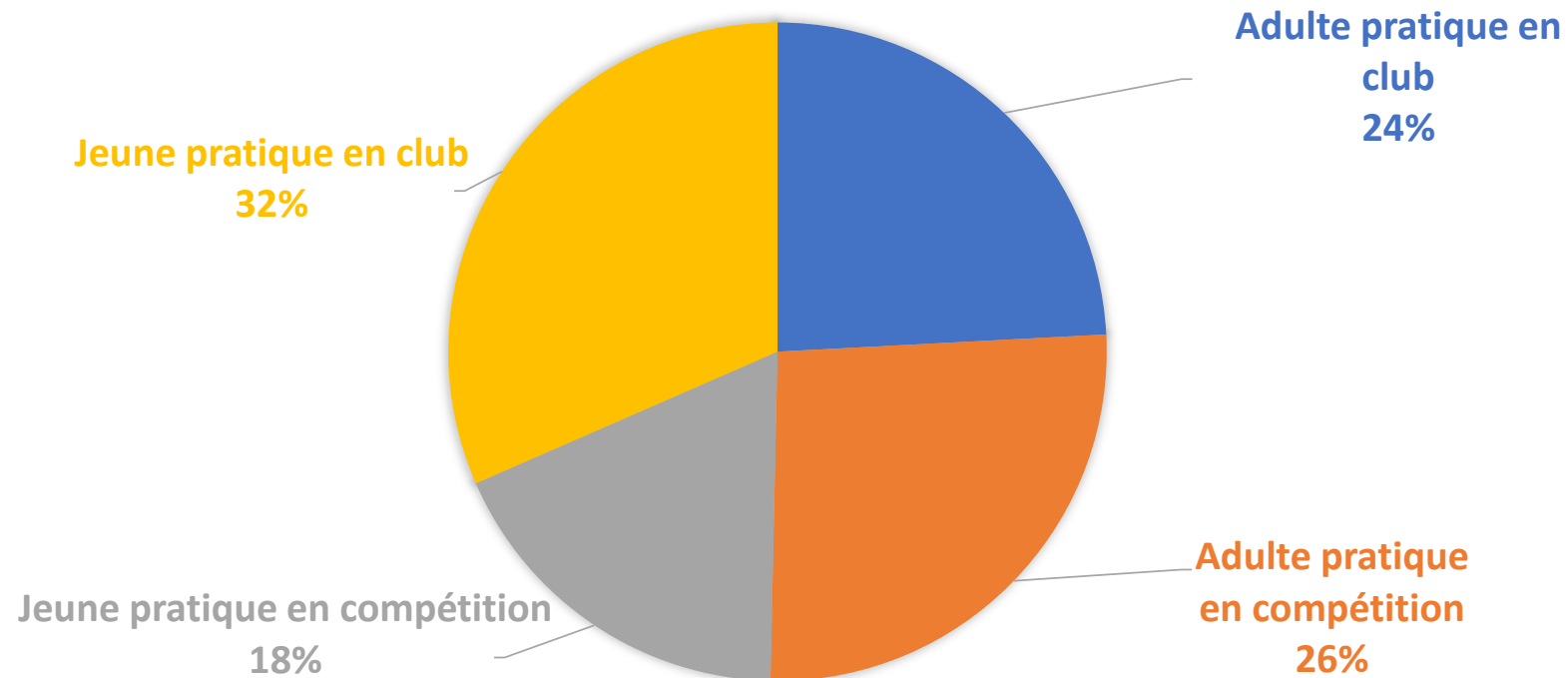
Renouv. Homme Renouv. Femme Renouv. Total

1. Les chiffres



1. Les chiffres

RÉPARTITION PAR TYPE DE LICENCES



2. Les Labels et Certifications



Club structuré permettant une pratique régulière en salle et en extérieur. Son taux d'encadrement adapté au nombre de licenciés permet de proposer au moins une séance par semaine encadrée par un diplômé actif pour les débutants et une pour les archers confirmés. Il obtient des résultats sportifs au niveau régional et favorise la pratique compétitive des jeunes volontaires.



Validité 2022-2024, son renouvellement se fera en septembre

Les différentes certifications sont :

Thèmes	Critères évalués sur la saison n et /ou n-1
1. Equipements	Critères saison en cours <ul style="list-style-type: none">➢ Pratique possible au moins 6h/semaine sur 3 jours➢ Salle : au moins 4 cibles et tir possible à 18m➢ Accès à un équipement extérieur : terrain extérieur à plat au moins 4 cibles de 20 à 70m ou parcours au moins 6 cibles de 5m à 40m minimum
2. Encadrement	Critères saison en cours <ul style="list-style-type: none">➢ Au moins 2 séances encadrées par 1 entraîneur diplômé actif : 1 séance/semaine apprentissage pour un même groupe (archers 1ère année) + 1 séance/semaine archers confirmés (loisir ou compétition)➢ Au moins 1 entraîneur diplômé actif jusqu'à 50 licenciés, au moins 2 de 51 à 80, au moins 3 de 81 à 100 et 4 de 101 à 150 et 5 au-delà de 150
3. Sportif	Critères saison précédente <ul style="list-style-type: none">➢ Au moins 3 jeunes ayant fait 3 compétitions dans la même discipline➢ Equipe en niveau régional TAE (donnant accès à la finale des DR) ou DR jeunes ou DR parcours ou 4 archers différents en championnat régional
4. Accueil Jeunes	Critères saison en cours ou saison précédente Au moins 6 jeunes licenciés (Catégories P/B/M/C)

Choix des certifications

- Moins de 10 ans
- Compétition
- Parcours
- Mixité
- Animation / Découverte
- Handicap
- Citoyen

2. Les Labels et Certifications



ETARB (Ecole de Tir à l'Arc Région Bretagne) 3 critères permettent d'identifier l'éligibilité d'un club :

- **5 jeunes archers** des catégories U11, U13, U15, U18 et U21 du même club doivent avoir participé à **au moins 3 tirs olympique (TAE I)** dans la saison,
- Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 5 archers : **480 points** de moyenne pour les garçons et pour les filles,
- La **durée de fréquentation du club** : 4 archers devront obligatoirement être licenciés dans le club l'année précédente ou débiter dans celui-ci, un seul archer au maximum ne pourra être comptabilisé dans ce classement s'il ne s'agit pas du club initial l'année précédente.

Le club sera labélisé Club ETARB par la Ligue de Bretagne



3. Bilan financier

SOMMAIRE

- 1. Animations comité jeunes**
- 2. Compétition 28 et 29 octobre 2023**
- 3. Compétitions les mercredis**
- 4. Championnat régional équipe avec Acigné 10 et 11 février 2024**
- 5. Challenge amicale 35**
- 6. Compétition débutant 13 avril 2024**
- 7. Bilan financier 2023-2024**



3. Bilan financier

Animations du Comité Jeunes

Le comité jeunes a réalisé cette année 3 animations. Pour préparer ces animations, ils avaient un budget de 150 € par animation

Dépenses par animation :

20 octobre 2023



126.65 €

22 décembre 2023



131.83 €

19 avril 2024



113.80 €

3. Bilan financier

Concours salle
28 et 29 octobre 2023 :
Bénéfice de 648,08€

Dépenses		Recettes	
Cadeaux arbitres		Inscriptions concours	814,00 €
Facture Hyper u 35-819-6-746 et facture La Foire fouille	54,01 €		
Blasons			
Utilisation divers blasons	64,30 €		
Repas + buvette		Buvette	
Pain	7,09 €	Samedi 28 octobre	88,00 €
Hyper U facture	148,01 €	Dimanche 29 octobre	139,00 €
Hyper U facture	119,51 €		
TOTAL DÉPENSES	392,92 €	TOTAL RECETTES	1 041,00 €

3. Bilan financier

	Mercredi 18 octobre 2023		Mercredi 15 novembre 2023		Mercredi 6 décembre 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Greffe		120,00 €		104,00 €		120,00 €
Blasons	16,00 €		17,00 €		16,00 €	
Cadeau arbitre	7,18 €		3,59 €		3,59 €	
Total	23,18 €	120,00 €	20,59 €	104,00 €	19,59 €	120,00 €
BILAN	96,82 €		83,41 €		100,41 €	

Concours salle les mercredis : Bénéfice de 280,64€

3. Bilan financier

Dépenses		Recettes	
Cadeaux arbitres	287,37 €	Greffe	1 930,00 €
Blasons	188,65 €	Versement de la Ligue	300,00 €
Matériel et Divers	1 412,93 €		
Repas + buvette	2 141,63 €	Buvette et restauration	1 185,00 €
TOTAL DÉPENSES	4 030,58 €	TOTAL RECETTES	3 415,00 €

Concours salle Championnat Régional avec Acigné : 10 et 11 février 2024

Prise en charge des dépenses et recettes 50% par club

Déficit de 615,58€ pour les 2 clubs soit 307,79€ par club

3. Bilan financier

Concours salle

Challenge amical 35 :

Recettes 560€
d'inscription

Dépenses 79,20€ de
blasons

Récompenses : 200 en
bon d'achats lyon
archerie et divers lots
(sac à dos lyon
archerie,...)

Bénéfice des 6
rencontres : 280,80€

	Inscription 6 équipes	Inscription individuelle	Achats blasons
11/10/23	480	60	14,40 €
08/11/23		20	10,80 €
13/12/23			14,40 €
17/01/24			11,60 €
24/01/24			17,60 €
07/02/24			10,40 €
TOTAL	480	80	79,20 €

3. Bilan financier

Dépenses		Recettes	
Blasons		Inscriptions concours	95,00 €
Utilisation <u>balsons</u> 80	17,10 €		
Repas + buvette			
Pizzas bénévoles	63,96 €		
Pot midi et soir	30,67 €	Buvette	61,00 €
TOTAL DÉPENSES	111,73 €	TOTAL RECETTES	156,00 €

Concours salle Débutants 13 avril 2024 : Bénéfice de 44,27€

3. Bilan financier

Bilan financier pour la saison 2023-2024 :

Bénéfice de 107,16€

Le bilan financier a été adopté à la majorité.

Dépenses		Recettes	
Achats Matériel neuf et d'occasion	6 689,13 €	Vente de matériel neuf	2 280,00 €
Matériel consommable	2 021,92 €	Divers (vente maillot-location-droit de paille-soirée paella)	1 871,00 €
stages formation	195,00 €	Mise à disposition la salle formation	120,00 €
Inscriptions compétitions salle	1 949,00 €	Compétition salle	5 216,00 €
		Remboursement inscriptions compétitions	1 289,00 €
Déplacements championnats salles	1 819,28 €	Remboursement Déplacement compétitions	468,82 €
Inscriptions compétitions extérieures	1 417,00 €	Subvention D2 (en attente)	0,00 €
Déplacements compétitions extérieures	2 351,39 €	Communauté de commune	2 230,00 €
Autres remboursement déplacements (formation entraîneur,,)	833,27 €	Licences	17 488,52 €
Réception (repas compétitions, paella, animations...)	4 874,97 €		
Abonnement sports région	99,00 €		
Assurance 2023 et 2024	149,00 €		
Part fédérale licences et FFTA	8 266,00 €		
Divers	191,22 €		
TOTAL CHARGES	30 856,18 €	TOTAL RECETTES	30 963,34 €

Stages Formations

1. Stages

ETD (Ecole de Tir Départemental)

Cette saison, le CD35 a organisé 3 stages de 3 jours dans notre salle.
5 jeunes du club ont participé à ces stages encadrés par André Juin (Brevet d'état).
Ils ont eu l'opportunité de s'entraîner au CREPS de Nantes
Ces stages seront renouvelés la saison prochaine.



2. Formations

- **ENTRAINEUR**

Ewen a obtenu son diplôme d'Entraîneur Fédéral.

- **AUTRES**

Si des personnes sont volontaires pour suivre une formation merci de vous manifester au plus vite.



Compétitions

1. Tir en salle

- 9 médailles individuelles sur les championnats d'Ille et Vilaine et de Bretagne.
- 8 podiums en équipe et en double mixte sur les championnats d'Ille et Vilaine et de Bretagne.
- 4 Archers ont participé aux championnats de France salle.

Saison	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de Départs	142	184	174	136	199	0	249	346	311
Nombre de podiums individuels	30	39	47	39	63	0	91	113	141
Nombre de podiums équipe	11	16	23	18	21	0	28	29	25

2. TAE National (ex fédéral)

- 39 départs,
- 23 podiums individuels,
- 2 podiums en équipe,
- 10 médailles sur le championnat d'Ille et vilaine et de Bretagne.

3. TAE International (ex FITA/Tir olympique)

- 115 départs cette saison et éventuellement d'autre jusqu'au Championnat de France + 4 au championnat de France
- 60 podiums individuel
- 5 podiums équipe
- 1 participation au TNJ
- 13 médailles individuelles sur les différents championnats et 5 podiums équipe ou double mixte
- L'équipe homme classique a fini 2ème de son groupe en D2 et finit 7ème de la finale des D2 , l'équipe sera toujours en Division 2 la saison prochaine.

4. Tir 3D et Nature

- 8 départs cette saison (6 3D et 2 nature)
- 0 podiums individuel
- Quelques concours annulés dus aux conditions climatiques et aux terrains impraticables

5. Tir campagne

- 10 départs,
- 8 podiums individuels
- championnats d'Ille et Vilaine et de Bretagne : 8 podiums
- L'équipe homme se classe 3ème au Championnat d'Ille et Vilaine et au Championnat de Bretagne
- 29 départs cette saison
- 22 podiums individuel
- 5 podiums sur les championnats d'Ille et Vilaine et de Bretagne

6. Tir Beursault

- Ewen, accompagné de Nicolas, a participé au championnat de France Beursault le 02/10/2023 à Montfermeil. Il s'est classé 7^{ème}.
- Pour la 1ère fois, les archers de St Loup participaient au tir au bouquet le 30 juin à Guichen. Katell, Ewen, Killian, Nicolas et Stéphane y participaient.
- Ces 5 archers participeront également au championnat régional les 06 et 07 juillet à Guichen.

7. Trophée des mixtes

2 équipes classique et 1 équipe débutante en arc classique étaient inscrites.

- L'équipe débutante composée de Muriel et François se classe 2ème
- 1 équipe classique composée de Nathalie et Nicolas se classe 12^{ème} et la 2^{nde} équipe composée de Léonie et Ewen se classe 1ère
- Léonie et Ewen ont participé à la finale nationale, à Chènevrière sur Marne, les 22 et 23 juin, ils se sont classés 25ème.

8. Concours loisirs

15 jeunes débutants et 5 adultes débutants du club ont participé aux concours débutants ainsi qu'au tournoi poussin.

9. Bilan sportif

Une nouvelle belle saison pour nos archers:

- 149 licenciés
- 2ème club de Bretagne en termes de jeunes et en nombre de licenciés
- 72 archers ont participé à minima à une compétition loisir ou officielle
- 532 participations aux différents concours
- 246 podiums toutes catégories dont 37 sur les championnats

Saison 2024-2025

1. Le Règlement Intérieur

- Ajout d'une page de garde,
- Ajout d'un sommaire,
- Modification de l'en-tête,
- Modification du pied de page,
- Modification de la forme,
- Modification du chapitre préambule,
- Modification du chapitre admission dans le club,
- Modification du chapitre Cotisation,
- Ajout du chapitre début de saison,
- Déplacement du paragraphe 1 et 2 du chapitre 7 dans le chapitre 1.3,
- Ajout du chapitre 2,
- Suppression du paragraphe 1 du chapitre 2 Animation technique et sportive,
- Déplacement du paragraphe 2 du chapitre 2 Animation technique et sportive dans le chapitre responsabilités,
- Modification du chapitre 3,
- Ajout du chapitre 3.1.1,
- Ajout du chapitre 3.1.2,
- Ajout du chapitre 3.2,
- Ajout du chapitre 3.3,
- Modification du chapitre 4,
- Modification du chapitre 5,
- Ajout du chapitre 5.1,
- Ajout du chapitre 5.2,
- Déplacement du paragraphe 3 du chapitre 7 dans chapitre 5.3,
- Ajout du chapitre 5.3.1,
- Ajout du chapitre 5.3.2,
- Modification du chapitre 6,
- Ajout du chapitre 6.1,
- Ajout du chapitre 6.2,
- Ajout de l'annexe 1,
- Modification de l'annexe 1,
- Modification de l'annexe 2,
- Ajout de l'annexe 3,
- Ajout de l'annexe 4,
- Ajout de l'annexe 5,
- Ajout de l'annexe 6.

1. Le Règlement Intérieur

3. Responsabilité

3.1 Des encadrants

3.1.1 Pour les archers mineurs

Les représentants légaux s'assureront de la présence du responsable du créneau lors qu'ils amènent l'archer mineur.

La responsabilité de l'encadrant s'appliquera durant la durée de celui-ci. L'encadrant veillera au départ du mineur accompagné du responsable désigné dans la fiche d'adhésion.

Les archers mineurs ne pourront repartir seuls que lorsqu'une décharge de responsabilité aura été signée et remise en même temps que le dossier d'adhésion.

L'encadrant sera en droit d'appeler la gendarmerie pour tout mineur non récupéré 20 minutes après la fin de séance.

3.1.2 Pour tout archer (majeur ou mineur)

L'encadrant du créneau sera en droit :

- de refuser l'accès à la salle et au pas de tir à un archer se présentant dans un état non compatible avec la pratique du tir à l'arc (comportement, tenue, ...),
- de contacter les forces de l'ordre s'il pense que l'archer peut mettre en danger sa santé ou celle des autres en prenant son véhicule.

L'encadrant devra référer l'incident aux membres du bureau.

3.2 Du club

Les membres du bureau se réservent le droit de résilier l'adhésion d'un archer :

- ne respectant pas les statuts, le règlement intérieur, les consignes de sécurité ou la charte de l'archer,
- ayant eu connaissance d'un archer présentant un comportement non compatible avec la pratique du tir à l'arc,

conformément à l'article 5 des statuts.

3.3 Des archers

En l'absence de responsable de créneau, l'entraînement d'un archer mineur est interdit en salle comme en extérieur sans la présence d'un adulte.

1. Le Règlement Intérieur

5. Utilisation de la salle, des locaux et du pas de tir

La salle et le terrain extérieur sont des espaces non-fumeur (article L3512.8 du code de la santé publique).

Le télétravail est interdit.

5.1 Salle

L'utilisation et l'accès à la salle est soumise à une convention établie entre le Pays de Châteaugiron Communauté (PCC), la mairie de Domloup et les archers de St Loup (annexe 3 : convention PCC, Domloup, ASL).

Toute modification (accroche murale, ...) doit faire l'objet d'une demande auprès du PCC.

A chaque fin de séance, les archers doivent ranger les cibles, s'assurer du bon ordre de la zone de tir qui vient d'être utilisée, fermer les portes, éteindre les lumières, viser le registre des présents et signaler au préposé des locaux ou du terrain d'éventuels anomalies ou problèmes liés aux lieux. En l'absence d'un responsable du bureau ou d'un encadrant, lors de l'entraînement, les archers doivent veiller à l'application de ces consignes.

5.2 Locaux

5.2.1. Bureau

L'accès au bureau est réservé aux personnes possédant une clé (conseil d'administration et vice-président), tout archer licencié souhaitant accéder au bureau devra se rapprocher d'eux.

5.2.2. Archerie

L'accès à l'archerie est réservé uniquement aux archers licenciés majeurs appartenant aux archers de St Loup et en possession d'un badge. Le code leur sera donné en même temps que le badge en début de saison sportive.

Pour les archers mineurs :

- l'utilisation du matériel est sous la responsabilité et la surveillance de l'encadrant,
- tout matériel dangereux tel que coupe-tube, chalumeau, ... est interdit.

Pour les débutants majeurs, l'autorisation d'utilisation de l'archerie est possible sous la responsabilité et la surveillance de l'encadrant.

L'accès est interdit aux droits de paille.

L'utilisation de l'espace cuisine doit rester occasionnel. Toute vaisselle empruntée doit être nettoyée, essuyée et rangée ainsi que les tables. Aucune denrée alimentaire ne doit rester dans le frigo.

1. Le Règlement Intérieur

5.2.3. Local rangement

Les archers s'engagent à respecter le rangement mis en place.

La responsabilité du club ne peut être engagée en cas de perte, de détérioration anormale ou de vol de matériel personnel laissé par les archers.

5.2.4. Pas de tir

Les entrainements encadrés sont réservés aux archers désignés sur les plannings. Les droits de pailles doivent s'entraîner sur les créneaux libres.

L'accès au pas de tir se fait dans le respect des règles de sécurité. La ciblérie sur roulettes est interdite en salle afin de ne pas dégrader le sol.

Pour permettre les tirs à des distances différentes, des séparations sont mises à disposition des encadrants et des archers.

6. Matériel

6.1 Archers du club

Pendant toute la saison sportive, le club met à la disposition de tous les adhérents du matériel: blasons, arc, ...

Une caution sera demandée en début de saison pour le prêt des arcs.

Les archers utilisent leur matériel ou celui du club sous leur pleine et entière responsabilité. Aucun recours ne peut s'exécuter contre le club en cas de perte, de détérioration anormale ou de vol de matériel.

6.2 Intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs souhaitant emprunter le matériel du club durant des séances de découvertes, des stages, ... devront compléter, signer et retourner, par mail ou dans la boîte aux lettres de la salle le jour de l'intervention, une convention de mise à disposition du matériel (annexe 6 : convention de mise à disposition du matériel des Archers de St Loup).

1. Le Règlement Intérieur

Annexe 1: Charte de l'archer



CHARTE DE L'ARCHER

Entraînement

- J'amène ma gourde sur chaque entraînement.
- Je viens en tenue adaptée à la pratique du sport
- Je respecte les entraînements encadrés et m'entraîne uniquement sur celui qui me concerne.
- J'arrive à l'heure à mon créneau encadré.
- Je salue les archers déjà présents et réponds au salut des archers entrants.
- Je n'utilise pas mon téléphone durant les séances d'entraînement.
- J'écoute et applique les conseils de mon entraîneur.
- Je suis assidu à l'entraînement.
- J'applique les règles de sécurité sur le pas de tir et au moment d'aller chercher mes flèches.
- Je retire et range mon blason à la fin de l'entraînement.
- Je respecte l'affichage de mon club.

Convivialité

- Je participe au nettoyage en me référant au planning affiché.
- Je range les outils et nettoie l'espace.
- Je trie les déchets.
- Je range les chaises dans le local de rangement à la fin de mon entraînement.



Version 2024

Annexe 2 : Consignes de Sécurité



CONSIGNES DE SECURITE

La sécurité est l'affaire de tous

Je dois...

- Porter une tenue adaptée en privilégiant les vêtements près du corps + porter mes accessoires de protection (protège bras, palette, gants, dragonn plastron).
- Vérifier le montage et l'état général de mon matériel (arc, branche corde, flèches).
- Utiliser des flèches suffisamment longues.
- Toujours diriger mon arc et ma flèche en direction de la cible.
- Jamais lâcher une corde sans flèche en pleine allonge.
- Si ma flèche est par terre, la ramasser lorsque tout le monde a fini de tirer.
- Tirer en même temps que les autres archers.
- Marcher en allant aux cibles et ne pas courir.
- Retirer les flèches en cible avant de ramasser les flèches au sol ou hors cible.
- Pour retirer mes flèches en cible, me positionner sur le côté de celle-ci.
- Lors du retrait de mes flèches, vérifier que personne ne se soit derrière.

- Ne jamais armer un arc, avec ou sans flèches :
 - vers une autre personne,
 - en dehors du pas de tir.

- Ne jamais tirer une flèche à la verticale.
- Mettre les archers sur une seule ligne de tir.
- Ne jamais toucher un archer en position de tir.
- Se tenir derrière la ligne d'attente lorsqu'on a fini de tirer sa volée.
- Attendre le signal pour aller aux cibles, l'encadrant ou le dernier archer en cible crie "Flèche".
- En cas de danger immédiat dans la zone de tir, crier "halte au tir".

Sécurité collective

Il faut ...

- Poser la poupée inférieure de son arc sur son pied.
- Enlever une flèche en cible, sans la tordre et en tenant le blason.



Annexe 6 : Convention de mise à disposition du matériel des archers de St Loup



Salle des Archers / Convention de mise à disposition

Salle des Archers de Domloup

Convention de mise à disposition

Les modifications du règlement intérieur ont été adoptées à la majorité.



2. La licence

- A la rentrée seul les dossiers complets seront acceptés, et seront à retourner au plus tard le 30 septembre.
- Pour les jeunes l'achat du kit devient obligatoire en même temps que la prise de la licence.
- Nous avons décidé de ne pas augmenter le prix des licences

Catégorie	Coût saison prochaine com-com	Coût saison prochaine hors com-com
Poussins	100€	115€
Jeunes	115€	130€
Adultes loisir	120€	135€
Adultes compétitions	140€	155€
Découverte	30€	45€
Droit de paille	En attente information du PCC	

3. Forum des associations

Nous serons présents sur les différents forums des associations :

- le 31 août :
 - Domloup (09h-13h) avec portes ouvertes à la salle (11h-16h),
- le 7 septembre :
 - Piré-Sur-Seiche (10h – 15h),
 - Servon sur Vilaine (09h-12h30),
 - Chateaugiron (14h-18h).

Comme chaque année, nous aurons besoin de bénévoles pour tous ces forums.

4. Planning des entraînements

Planning Salle des Archers saison 2024-2025

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Horaires					
7 00	Entraînement Libre avec Badge	Entraînement Libre avec Badge	Entraînement Libre avec Badge	Entraînement Libre avec Badge	Entraînement Libre avec Badge	Entraînement Libre avec Badge	Entraînement Libre avec Badge	00 7					
7 30								Entraînement Libre avec Badge	00 8				
8 00								2ème année U11 (poussins) / U13 (benjamins) Nicolas / Linda	00 9				
8 30									Débutants U11 (poussins) Nicolas / Linda	00 10			
9 00								Entraînement Libre avec Badge		00 11			
9 30									Entraînement Libre avec Badge	00 12			
10 00										Entraînement Libre avec Badge	00 13		
10 30											Entraînement Libre avec Badge	00 14	
11 00												Entraînement Libre avec Badge	00 15
11 30													Entraînement Libre avec Badge
12 00	Entraînement Libre avec Badge	00 17											
12 30		Entraînement Libre avec Badge	00 18										
13 00			Entraînement Libre avec Badge	00 19									
13 30				Entraînement Libre avec Badge	00 20								
14 00					Entraînement Libre avec Badge	00 21							
14 30						Entraînement Libre avec Badge	00 22						
15 00							Entraînement Libre avec Badge	00 23					
15 30								Entraînement Libre avec Badge	00 24				
16 00									Entraînement Libre avec Badge	00 25			
16 30										Entraînement Libre avec Badge	00 26		
17 00	Entraînement Libre avec Badge										00 27		
17 30		Entraînement Libre avec Badge									00 28		
18 00			Entraînement Libre avec Badge								00 29		
18 30				Entraînement Libre avec Badge							00 30		
19 00					Entraînement Libre avec Badge						00 31		
19 30						Entraînement Libre avec Badge					00 32		
20 00							Entraînement Libre avec Badge				00 33		
20 30								Entraînement Libre avec Badge			00 34		
21 00									Entraînement Libre avec Badge		00 35		
21 30										Entraînement Libre avec Badge	00 36		
22 00	Entraînement Libre avec Badge										00 37		
22 30		Entraînement Libre avec Badge									00 38		

Les créneaux débutants sont réservés uniquement aux archers 1^{ère} année

* Adultes 2è/3è année : les archers ayant + de 3 ans de tir à l'arc doivent se rapprocher de l'entraîneur

4. Planning des entraînements

Planning PREVISIONNEL Extérieur saison 2024-2025

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Horaires
7 00	Entraînement Libre	Entraînement Libre	Entraînement Libre	Entraînement Libre	Entraînement Libre	Entraînement Libre	Entraînement Libre	00 - 7
8 00								30 - 8
9 00								30 - 9
10 00								30 - 10
11 00								30 - 11
12 00								30 - 12
13 00								30 - 13
14 00								30 - 14
15 00								30 - 15
16 00								30 - 16
17 00								30 - 17
18 00								30 - 18
19 00								30 - 19
20 00								30 - 20
21 00	30 - 21							
22 00	30 - 22							

***Adultes 2è/3è année : les archers ayant + de 3 ans de tir à l'arc doivent se rapprocher de l'entraîneur**

9. Dates importantes

Concours/compétitions

- salle les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024
- Concours du mercredi : 16/10, 20/11, 11/12 et 08/01
- Championnat régional jeunes: 1 et 2 février 2025 à Noyal Sur Vilaine, salle Vitalia
- Spécial débutants : date à déterminer

Stages (date à déterminer):

- Transition salle/extérieur
- parcours

Convivialité



Galette des rois et
Tir au Roy :
17 janvier 2025



Paëlla
28 mars 2025



Le vendredi des vacances scolaires

Échanges

Questions/Réponses

- Intervention du comité jeunes pour présenter la boîte à idées mise en place pour la prochaine saison
- Est-il obligatoire d'arbitrer en extérieur?
 - Non, il faut arbitrer 2 concours, chaque arbitre se positionne sur les dates qu'il lui convient et doit suivre une formation continue annuellement.
- Qui sont les clubs ETARB ?
 - Il y en a 5 : Rennes, Guilers, Tinténiac, Domloup et Dinan.
- Comment est géré la subvention D2 ?
 - Le club n'a pas perçu la subvention cette saison, elle sera ajoutée dans le budget de la saison prochaine. L'intégralité de la subvention va à la D2.
 - Le bureau a décidé de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement à hauteur de 100% contrairement au frais déjà mis en place. Si le budget de la D2 est dépassé, la prise en charge redeviendra la même que pour les autres championnats.
- Est-il possible d'ajouter la prise en charge de la D2 dans le règlement intérieur ?
 - Non, en cas de changement le règlement devrait de nouveau être modifié, cette mesure étant liée à la trésorerie à l'instant T.

Questions/Réponses

- La ciblerie sur roulettes est interdite en salle pour protéger le sol alors que nous sommes installés en milieu de salle pourquoi ?
 - Une cible (avec chevalet et roulettes) pèse 140 kg. Nous ne sommes pas à ce poids par chaise et nous sommes fixes.
- Il serait souhaitable un écrit du PCC ?
 - Cette particularité de protection du sol a été évoquée à plusieurs reprises lors de la construction de la salle.
- Pourquoi le partenariat avec Lyon archerie a été arrêté alors que les adhérents pouvaient bénéficier de réduction, notamment les frais de port gratuit ?
 - Le bureau, après échanges, a voté pour la poursuite ou non du partenariat (4 voies pour, 3 voies contre). Le contrat de partenariat ne proposait pas de réduction aux licenciés mais uniquement au club, la gestion de regroupement potentiel de commandes étant trop complexes (gestion des paiements, distribution des commandes,...) le bureau a décidé de ne pas opter pour cette possibilité. De plus pour chaque livraison, la trésorière doit poser un jour de congé pour réceptionner la commande, cela aurait été multiplié d'autant.
- L'arrêt du partenariat va entraîner des frais supplémentaires pour le club, bons d'achat, goodies ?
 - Le club avait déjà acheté les bons d'achat remis au challenge amical. Les goodies peuvent être fournis par des sponsors ou notre partenaire Hyper U.

Questions/Réponses

- Pourquoi avoir arrêté ?
 - Les frais de port étaient inclus dès qu'il y avait de la ciblerie, les blasons font partis de la ciblerie.
 - Pouvoir avoir la liberté de faire travailler l'archerie la plus proche ou de se fournir dans une archerie moins chère, le contrat nous empêchait toute liberté d'achat.
- Pourquoi un délai de 7 jours a été mis sur les délégations ?
 - L'information a été trouvée sur un site, cela permet aussi de saisir les délégations sur la feuille de présence. Une modification sera faite sur le délai et proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire de début de saison 2024-2025.
- L'entraîneur créneaux adulte 2^{ème} et 3^{ème} année souhaite arrêter l'encadrement.
 - Les plannings seront modifiés.
- Les décisions du bureau ne remontent pas à la commission sportive, à chaque réunion il n'y a pas de réponses apportées aux questionnements.
 - Le président a mis fin aux débats s'orientant vers un problème de communication entre la commission sportive et le bureau. Le bureau organisera une réunion en début de saison prochaine afin d'éclaircir les différents arguments évoqués.

Déroulement de
l'Assemblée
Générale
Ordinaire
2023-2024
20h30 à 22h00